

Parois et cabines de douche, systèmes modulaires pour salles de bains



- Aquaproduction - Kinedo
- Aquaproduction - Kinedo
- Hammel
- Sanswiss
- SPM
- Wedi

Présentation

Les produits et systèmes présentés sont :

- des parois de douche venant s'adapter sur les principaux receveurs de douche du marché,
- des ensembles de douche comportant le receveur de douche et les parois,
- des cabines de douche complètes,
- un système modulaire d'aménagement des pièces humides, avec des panneaux d'habillage des murs, des receveurs de douche de plain-pied et de nombreux autres composants du système en polystyrène extrudé, servant de support pour la pose de carrelage ou de revêtements du système, de grandes dimensions en matériau composite.

Deux autres systèmes pour pièces humides, l'un de rénovation des murs non amiantés et l'autre de recouvrement de murs amiantés, sont présentés dans l'avant-propos « [Protections murales et mains courantes, systèmes pour pièces humides](#) » du chapitre « [Revêtements de sol et mur](#) ».

Normalisation – Réglementation – Certification

Les parois de douche doivent être conformes à la norme NF EN 14428 notamment pour :

- l'aptitude au nettoyage,
- la résistance à l'impact et le comportement à l'éclatement (essai de fragmentation),
- la durabilité :
 - résistance à la corrosion,
 - résistance aux produits chimiques et aux taches,
- la résistance au cyclage humidité-séchage,
- l'endurance : 20 000 cycles d'ouverture/fermeture,
- la stabilité,
- l'étanchéité.

Toutes les modalités d'essais sont précisées dans la norme NF EN 14428.

Le référentiel de la marque NF concernant les parois de douche est intégré à celui des appareils sanitaires (NF 017).

Les systèmes pour pièces humides font l'objet, selon le système, d'un document technique d'application, d'avis techniques ou d'une demande d'appréciation technique d'expérimentation (DTA, ATec ou ATex) du CSTB.

Critères de choix

La conformité aux normes en vigueur est exigée.

Pour les composants autres que les parois de douche (receveurs de douche, robinetterie...), dès lors qu'une marque NF existe pour certains de ces produits, la certification à la marque NF était fortement souhaitée.

Pour les systèmes pour pièces humides, les systèmes ou les principaux composants, selon le système, devaient bénéficier d'un avis technique du CSTB ou à défaut être en cours d'obtention de l'avis technique.

Norme(s) :

- ISO 7892:1988 (août 1988) : Ouvrages verticaux des constructions. Essais de résistance aux chocs. Corps de chocs et modalités des essais de choc.
- NF D60-020 (novembre 2012) : Ameublement domestique – Information à fournir avec le mobilier à « monter soi-même » – Exigences et préconisations.
- NF EN 12150-1+A1/IN1 (mai 2019) : Verre dans la construction – Verre de silicate sodo-calcique de sécurité trempé thermiquement – Partie 1 : définition et description.
- NF EN 14428+A1/IN1 (octobre 2018) : Parois de douche – Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai.